

Se syndiquer au SNEP-FSU, c'est :

Contribuer à la qualité des services publics :

- Par son expertise et ses actions sur les **équipements sportifs**. (Gymna'score, Equipements pour la CO...),
- Par ses interventions continues sur **le sport scolaire, l'emploi, les effectifs de classe, la formation continue**,
- Pour des licences AS accessibles, des effectifs réduits, des postes suffisants (semaine de l'Eps...)

Obtenir moyens et progrès dans l'Académie :

- Récupération de **forfaits d'A.S, d'indemnités** non données aux collègues (souvent des TZR ou contractuel.les) à chaque rentrée,
- **Accompagnement individualisé** des collègues : relation avec la hiérarchie, infos, soutien, etc...
- **Aide** pour **le respect de ses droits** (conditions de travail, mutation, avancement équitable...)
- **Nombreuses formations apportées aux collègues** (Stages **péda** sur les Apsa - **Métiers** sur les équipements, la Dgh, l'écologie, l'égalité...- **Carrières** sur les mutations, droits, risques du métier, etc...)

Permettre de mener les luttes :

- Par exemple en impulsant le Collectif Education35 contre le "choc des savoirs", en portant les 4H d'EPS...

Faisons exploser le niveau de syndicalisation et de mobilisation !!



OÙ ENVOYER MA COTISATION ?

Robin ANGEBAUD

Trésorier départemental du Snep35

1 carré de Saxe

35200 RENNES



Mail : robin.angebaud@ntymail.com

www.snepfsu-rennes.net

07 81 24 18 73



JE ME SYNDIQUE

DÈS MAINTENANT POUR
RENFORCER L'ACTION COLLECTIVE

2026-2027

FIER.ES D'ÊTRE LIBRES



FORT.ES D'ÊTRE ENSEMBLE

POUR le métier, l'EPS
et le sport scolaire, avec
le SNEP-FSU :

J'AGIS.



Des facilités d'adhésion

- Accès direct par **Qr Code**.
- Paiement et adhésion **en ligne**.
- 66% de **crédit d'impôts**.
- Paiement par chèque en **plusieurs fois possible** (8x maxi), par prélèvement automatique à date souhaitée; derniers encaissement en juillet.
- Reconduction automatique tous les ans, **si vous le souhaitez**. (et fini les oublis !)

EASY!



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : **Robin Angebaud, 2 allée Agnès Varda, 35650 Le Rheu**

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de naissance			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)			
	Mail			Situation administrative (entourez si nécessaire)			
	Téléphone fixe			TZR Stagiaire sur 1 ^{er} poste. Temps partiel : %			
	Téléphone portable			Disponibilité Congés (parental...)			
			Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.				

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfu.fr/espace-membre/. Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfu.fr/espace-membre/.	J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU. Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2026-2027

	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon										
	↓	↓	↓	↓	↓	1	2	3	4	5/5HEA1	6/5HEA2	7/5HEA3	8	9	10	11
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS					100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
	Prof EPS classe normale biadmissible							166 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
	Prof EPS HCL (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCL - PCEA HCL					216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
	Prof EPS CIEx (Classe Ex) - P Sport CIEx - CEPJ CIEx - PCEA CIEx					254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
	Chargé d'Enseignement						128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
	Chargé d'Enseignement Hors Classe							190 €	201 €	227 €	244 €					
	Chargé d'Enseignement Classe Ex.					227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
	Catégorie / échelon					1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé-e - CTPS					130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
	Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe					277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
	Catégorie / échelon					1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11
	Agrégé-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.					303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
	CDI : Indice.	Inférieur à 436 → Groupe 3	Entre 436 et 452 → Groupe 4	Entre 453 et 479 → Groupe 5		120 €	Entre 480 et 502 → Groupe 6	174 €	Entre 603 et 627 → Groupe 9	219 €						
						130 €	Entre 503 et 527 → Groupe 7	183 €	Supérieur à 627 → Groupe 10	228 €						
						165 €	Entre 528 et 602 → Groupe 8	192 €								

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €	Maitre auxiliaire (MA)	164 €
Agrégé-e stagiaire nouvel-le enseignant-e	130 €	Contractuel-le (CDD)	44 €
Congé parental - disponibilité	46 €	Elève fonctionnaire	60 €
Stagiaire en report de stage	20 €	Congé de formation	102 €

Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.

Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.		Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8	152 €
	Inférieur à 1051 € → Groupe 1	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9	167 €
	Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10	182 €
	Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 € → groupe 11	197 €

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT SEPA En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :
Nom Prénom Adresse Compl. d'adresse CP - Ville Pays Code IBAN Code BIC Paiement récurrent ☒ NE RIEN INSCRIRE ICI	MERCI DE JOINDRE UN RIB

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU

Précisez le nombre de chèques (max 8)

(Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)